

**Mairie de Thonon-les-Bains**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 18 septembre 2023**

mis en ligne le 22/09/2023

**CM20230918-01**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à démission**

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-1, L.2121-2, L.2122-7, L.2122-7-2 et L.2122-14,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° CM20200703-01 du 3 juillet 2020, portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire ;
- Vu la démission de Madame Emily GROUPI, sixième Adjointe au Maire, acceptée par Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 31 août 2023,

Considérant qu'un poste d'Adjoint au Maire est vacant.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remplacement de Madame Emily GROUPI, par l'élection d'un nouvel Adjoint.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs Adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Par ailleurs, en cas d'élection d'un seul Adjoint, ce dernier est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret d'un nouvel Adjoint au Maire à la majorité absolue :

Assesseurs :

Mesdames Katia BACON et Johanna LEROY

Premier tour de scrutin

Est candidate : Madame Isabelle PLACE-MARCOZ

Ne participent pas au vote : Mme PARRA D'ANDERT, Mme PARRA D'ANDERT porteur du pouvoir de M. J.B. BAUD, M. BARNET, Mme GUIGNARD-DETRUCHE, M. GRANDO, M. DALIBARD, M. DALIBARD porteur du pouvoir de M. DUVOCELLE, Mme BAUD-ROCHE, Mme BAUD-ROCHE porteur du pouvoir de M. ESCOFFIER.

Nombre de votants : 30

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorités absolues des suffrages exprimés : 15



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 18 septembre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le douze septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osmani ATES, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Patrick TISSUT, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Laurence BOURGEOIS
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Patrick TISSUT	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Gérard BASTIAN.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Au terme du scrutin, le Conseil Municipal, désigne :

- Madame Isabelle PLACE-MARCOZ en qualité d'Adjointe au Maire de la commune de Thonon-les-Bains.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and several loops.

Gérard BASTIAN

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*